

**AAP FEAMPA 01-2025- OS 1.1**  
**« Investissements dans les ports de pêche »**  
**ANNEXE 1**

<b>Critères chapeau</b>		<b>Critères de sélection</b>	<b>Note max.</b>
<b>Pertinence du projet</b>	<b>6 pts</b>	Le projet fait partie des équipements prioritaires identifiés dans le PROEPP	2
		Le projet est correctement dimensionné par rapport au nombre de pêcheurs professionnels potentiels concernés	2
		Le porteur de projet dispose des ressources nécessaires et des mécanismes de financement nécessaires pour couvrir les frais d'exploitation et d'entretien des investissements	2
<b>Dimension collective</b>	<b>2 pts</b>	Le projet a fait l'objet d'une concertation préalable avec les professionnels	2
<b>Qualité environnementale</b>	<b>3 pts</b>	Le projet contribue à la transition écologique des ports ou à la réduction de l'incidence des activités portuaires sur le milieu marin	1
		Le projet permet une amélioration de la gestion des déchets/coproduits	2
<b>Valorisation des produits et sécurité alimentaire</b>	<b>3 pts</b>	Le projet permet une amélioration de la qualité, de la valorisation ou de la traçabilité des produits	3
<b>Impact sur le plan social, économique et de l'emploi</b>	<b>6 pts</b>	Le projet prévoit la création d'un ou plusieurs emplois (ou l'embauche d'alternant ou de stagiaire)	2
		Le projet contribue à la résilience au changement climatique	1
		Le projet améliore les conditions de travail et de sécurité sur les ports de pêche	3
			<b>20</b>